

Procès-verbal de la session ordinaire du

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 9 juillet 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour session ordinaire du 9 juillet 2007

Point 1)

07-07R-312 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

07-07R-313 Adoption de l'ordre du jour du 9 juillet 2007

2.2

07-07R-314 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2007

2.3

07-07R-315 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2007

2.4

07-07R-316 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Suivi des dossiers

3.2

07-07R-317 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juin 2007

7044

- 3.3
07-07R-318 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 juin 2007
- 3.4
07-07R-319 Approbation de la liste des bons de commande du 25 mai au 21 juin 2007
- 3.5
07-07R-320 Rapport financier au 21 juin 2007
- 3.6
07-07R-321 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
07-07R-322 Politique d'achats auprès des entreprises contribuable de la Municipalité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
- 4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2
07-07R-323 Comité de négociation pour la convention collective des pompiers
- 4.3
07-07X-324 Dépôts des états financiers pour l'exercice financier 2006 de la Régie de Police de Montcalm

TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2
07-07R-325 Dépôt des requêtes du 25 mai au 21 juin 2007
- 5.3
07-07R-326 Mandat au Directeur des services techniques à représenter la Municipalité de Ste-Julienne auprès de la Cour du Québec dans le dossier 705-32-008255-058

HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Suivi des dossiers en cours.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Suivi des dossiers
- 7.2
07-07R-327 Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 juin 2007

- 7.3
07-07R-328 Demande de dérogation mineure – 1192 Champsfleuris
- 7.4
07-07R-329 Demande de dérogation mineure – 1194 Champsfleuris
- 7.5
07-07R-330 Demande de dérogation mineure – 2031 des Tilleuls
- 7.6
07-07R-331 Demande de dérogation mineure – 4544 Beaudoin
- 7.7
07-07R-332 Projet de lotissement – 2^{ème} phase – Bocage, Domaine Patenaude
- 7.8
07-07R-333 Modification de zonage, lot 188-2 (Société St-Vincent-de-Paul)
- 7.9
07-07R-334 Modification de zonage, lot 3 441 320 (route 125)
- 7.10
07-07R-335 Modification de zonage, lot P-423 et P-424 (rue Montclair)
- 7.11
07-07R-336 Modification de zonage, lot P-201 (route 125/Hardel)
- 7.12
07-07R-337 Graffiti et vandalisme dans le noyau villageois.

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

- 8.1 Suivi des dossiers en cours
- 8.3
07-07R-338 Licence d'exploitant de salle de bingos pour 2007-2008
- 8.4
07-07R-339 Mandat à la firme d'ingénieur Leroux, Beaudoin, Hurens et associés pour présenté un demande d'aide financière auprès du Ministère dans le cadre du projet multi sport.
- 8.5
07-07R-340 Déménagement de la Maison des jeunes au Parc des 4 Vents

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

- 07-07R-341 Levée de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007



Point 1)

07-07R-312 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

07-07R-313 **Adoption de l'ordre du jour du 9 juillet 2007**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007 est accepté.

ADOPTÉE

2.2

07-07R-314 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2007**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2007 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

07-07R-315 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2007**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 11 juin 2007 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.4

07-07R-316 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 juin 2007 est par le présent adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Suivi des dossiers

3.2

07-07R-317 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juin 2007

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de juin 2007 pour un montant de 247 580.50\$

ADOPTÉE

3.3

07-07R-318 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 juin 2007

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 juin 2007 au montant de 376 494.32\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

07-07R-319 Approbation de la liste des bons de commande du 25 mai 2007 au 21 juin 2007

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou,

si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 25 mai 2007 au 21 juin 2007.
ADOPTÉE

3.5

07-07R-320 Rapport financier au 21 juin 2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2007 au 21 juin 2007.
ADOPTÉE

3.6

07-07R-321 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 21 juin 2007.
ADOPTÉE

3.7

07-07R-322 Politique d'achats auprès des entreprises contribuables de la Municipalité

CONSIDÉRANT le volume d'achats en services et biens effectués par la municipalité de Sainte-Julienne ;

CONSIDÉRANT que, sauf à l'égard des contrats soumis obligatoirement par le Code municipal du Québec (L.R.Q., C-27.1) à la procédure d'appel d'offres par soumissions publiques, la municipalité a la possibilité de contracter de gré à gré avec une entreprise qualifiée de son choix ou encore, pour certains autres types de contrats, la municipalité a la possibilité d'identifier les entreprises qualifiées qu'elle désire inviter à soumissionner par voie d'invitation écrite ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'identification des entreprises avec lesquelles la municipalité désire contracter, il y a lieu d'encourager les entreprises contribuables de la municipalité afin de favoriser la vitalité économique de Sainte-Julienne ;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité, dans l'octroi de contrats pouvant être conclu de gré à gré ou encore dans l'identification des soumissionnaires pour un appel d'offres sur invitations, encourage les entreprises qui sont des contribuables de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Suivi des dossiers en cours.

4.2

07-07R-323 Comité de négociation pour la convention collective des pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une requête en accréditation de la part du Service des Incendies;

En conséquence

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

Q'un comité de négociation formé de

- 1) Le directeur du Service des incendies
- 2) Le directeur général/secrétaire trésorier
- 3) Louis Thouin, membre du Conseil municipal.

ADOPTÉE

4.3

07-07X-324 Dépôts des états financiers pour l'exercice financier 2006 de la Régie de Police de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Police de Montcalm nous a remis ses États financiers 2006 ;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte le dépôt des États financiers pour l'exercice 2006 préparé par Luc Filiatrault, CGA du Groupe Rochon Thériault.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours

5.2

07-07R-325 Dépôt des requêtes du 25 mai au 21 juin 2007

7050

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 25 mai au 21 juin 2007 soit accepté.
ADOPTÉE

5.3

07-07R-326 *Mandat au Directeur des services techniques à représenter la Municipalité de Ste-Julienne auprès de la Cour du Québec dans le dossier 705-32-008255-058*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est convoquer en audition à la Cour du Québec, division des Petites créances à l'égard d'une poursuite en dommages lors d'un refoulement d'égout au 1677 rue Pic Bois ;

En conséquence

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

Que la Municipalité mandate monsieur Michel Moreau, Directeur des Services techniques à représenter la Municipalité dans la dite cause.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 *Suivi des dossiers en cours.*

URBANISME

7.1 *Suivi des dossiers en cours*

7.2

07-07R-327 *Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 juin 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.3

07-07R-328 *Demande de dérogation mineure – 1192 Champsfleuris*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite ayant un angle de 14.4 degrés au lieu de 10 degrés;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rue Champsfleuris est en angle;;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a homogénéité avec le voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1192 Champsfleuris.

ADOPTÉE

7.4

07-07R-329 *Demande de dérogation mineure – 1194 Champsfleuris*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite ayant un angle de 15 degrés au lieu de 10 degrés;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rue Champsfleuris est en angle;;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a homogénéité avec le voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1194 Champsfleuris.

ADOPTÉE

7.5

07-07R-330 *Demande de dérogation mineure – 2031 des Tilleuls*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite avec une marge avant de 3.33 mètres au lieu de 6.1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la non conformité n'a pas été soulevé dans le certificat de localisation de 1985;

CONSIDÉRANT QUE la maison est en place depuis plus de 30 ans;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a préjudice auprès de l'acheteur car l'achat a été devant un professionnel;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2031 des Tilleuls.

ADOPTÉE

7.6

07-07R-331 *Demande de dérogation mineure – 4544 Beaudoin*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une remise déjà construite en marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

*CONSIDÉRANT QU'*un permis avait été demandé;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a confusion au niveau du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déjà amélioré la situation en enlevant la remise de l'emprise;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 4544 Beaudoin.

ADOPTÉE

(M. le Maire se retire pour cause de conflit d'intérêts sur le prochain point)

7.7

07-07R-332 Projet de lotissement – 2^{ème} phase-Bocage, Domaine Patenaude

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'un projet de lotissement, 2^{ème} phase au Domaine Patenaude;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande qu'un espace vert soit mis en place dans la 3^{ème} phase;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de lotissement de la 2^{ème} phase du Domaine Patenaude.

ADOPTÉE

(M. le Maire reprend sa place.)

7.8

07-07R-333 Modification de zonage, lot 188-2 (Société St-Vincent-de-Paul)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de modification de zonage pour le lot 188-2;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme le permet et qu'il y a homogénéité dans le secteur, le CCU recommande de conserver une superficie minimum de 405 mètres carrés avec une profondeur minimale de 27 mètres pour une future résidence du côté de la rue Napoléon et de ne pas permettre le stationnement de ce côté.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la modification de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de modification de zonage du lot 188-2 à la condition que la procédure de subdivision cadastrale soit entamée afin de bien identifier la zone résidentielle..

ADOPTÉE

7.9

07-07R-334 Modification de zonage, lot 3 441 320 (route 125)

CONSIDÉRANT QUE la maison est conforme au règlement et que la route 125 est en partie commerciale, le CCU recommande tout de même qu'il n'y est qu'une seule maison modèle par terrain subdivisé.

En conséquence,

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme, la demande de modification de zonage du lot 3 441 330 (route 125) soit accepté.

QUE cette demande soit transmise à la MRC pour autorisation.

ADOPTÉE

7.10

07-07R-335 Modification de zonage, lot P-423 et P-424 (rue Montclair)

CONSIDÉRANT QUE le projet permet que les 2 côtés de la rue soit équivalent et que le CCU recommande que la modification au zonage se limite à ses terrains ;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil rejette cette modification tant que nous ne recevrons pas plus d'informations.

ADOPTÉE

7.11

07-07R-336 Modification de zonage, lot P-201 (route 125/Hardel)

CONSIDÉRANT QUE la route 125 est commerciale et qu'il y a déjà eu modification de zonage afin d'intégrer le terrain vacant à la zone commerciale ;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme refuse le projet de modification de zonage du lot P-201.

ADOPTÉE

7.12

07-07R-337 Graffiti et vandalisme au salon funéraire de la Coopérative funéraire de Montcalm.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative funéraire de Montcalm est constamment victime de vandalisme et de graffiti.

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec ne réussit point à atténuer ce genre de méfait

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la coopérative funéraire de Montcalm réclament une intervention plus musclée avec des résultats tangibles depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative funéraire de Montcalm est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative funéraire de Montcalm doit encore assumer des frais quelques 310.00\$ de nettoyage de graffitis suite à un vandalisme au cours du mois de mai 2007.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative sollicite le remboursement des dits frais auprès de la Municipalité

En conséquence

Il est proposé par Pierre Mireault, maire
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

Que le Conseil ne s'engage pas dans cette demande et n'accepter pas de payer les frais.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours.

8.2

07-07R-338 Licence d'exploitant de salle de bingos pour 2007-2008

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale est louée pour des bingos qui servent de financement à des organismes sans but lucratif, soit moins de 52 bingos par année ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes ont manifesté leur intention de poursuivre cette activité de financement en utilisant la salle municipale ;

CONSIDÉRANT les modifications les modifications à la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement et les règles sur les bingos ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme exige une licence d'exploitant de salle de bingos qui est rétroactive à l'année précédente ;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil municipal nomme la directrice des Loisirs, madame Nathalie Lépine, responsable de l'obtention d'une licence d'exploitant de salle de bingos pour la salle municipale située au 1380 Route 125, à Sainte-Julienne, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne.

QUE le Conseil autorise la directrice des loisirs à obtenir la licence d'exploitation de salle de bingos pour un coût de 230.\$ pour l'année 2007-2008 équivalent à moins de 52 bingos.

ADOPTÉE

8.4

07-07R-339 Mandat à la firme d'ingénieur Leroux, Beaudoin, Hurens et associés pour présenté un demande d'aide financière auprès du Ministère dans le cadre du projet multi-sport.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à un projet d'investissement dans le cadre de la construction d'un terrain sportif mixte sur le site de baseball actuel du Parc des 4-Vents ;

CONSIDÉRANT Que le projet implique des coûts estimés à plus ou moins 980,000\$ et une aide financière de la part du gouvernement provincial d'un montant de 980,000\$;

En conséquence

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité mandat la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés à compléter et présenter la demande d'aide financière au montant de 980,000\$ au Ministère des affaires municipales et des régions..

Que les honoraires professionnels sont de 1,000\$ payable à même le poste budgétaire 02-130-00-418

ADOPTÉE

8.5

07-07R-340 Déménagement de la Maison des jeunes au Parc 4 Vents

CONSIDÉRANT QUE la Maison de Jeunes de Sainte-Julienne à formuler une demande auprès de la Municipalité des Sainte-Julienne pour s'installer au Parc 4 Vent ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 14 mai 2007, entre les représentants de la Maison des Jeunes et le Conseil municipal, le Maire à indiquer son intention de donner suite à la dite demande de déménagement de la Maison des jeunes au Parc 4 Vents ;

CONSIDÉRANT QU'avant de donner suite à la demande, la Municipalité requiert des informations supplémentaires, notamment

- A) Une étude de faisabilité indiquant la capacité pour la Maison des jeunes d'assumer les engagements financiers engendrés par le déménagement ;
- B) Un projet du protocole d'entente sollicité par la Maison de Jeunes à l'égard de l'occupation d'une partie de Parc 4 vents ;
- C) Une analyse financière pro forma pour une période de 5 ans indiquant clairement la capacité financière de la Maison des Jeunes à poursuivre son mandat au près de la communauté des jeunes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour analyser l'ensemble des documents réclamés il y a lieu de créer un comité de travail

En conséquence

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité crée un comité de travail constitué du :

- i. Maire
- ii. Le membre du Conseil municipal responsable de la Maison des Jeunes
- iii. La Directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-07R-341 Levée de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

7057

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007 est levée à 9h08.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général